



CC les Villages de la Forêt (Siren : 241800325)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Neuvy-sur-Barangeon
Arrondissement	Vierzon
Département	Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1998
Date d'effet	01/01/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Ghislaine JENNEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Le Moulin Gentil
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	18330 NEUVY-SUR-BARANGEON
Téléphone	02 48 51 03 06
Fax	02 48 51 69 89
Courriel	feuillarderie@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 454
Densité moyenne	18,84

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
18	Nançay (211801592)	927
18	Neuvy-sur-Barangeon (211801659)	1 299
18	Saint-Laurent (211802194)	471
18	Vignoux-sur-Barangeon (211802814)	2 188
18	Vouzeron (211802905)	569

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion du ramassage, du tri et du traitement des ordures ménagères et des différents déchets.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion du ramassage, du tri et du traitement des ordures ménagères et des différents déchets.</i> - Autres actions environnementales <i>Infrastructures de recharge de véhicules électriques</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Créer, promouvoir et développer les zones d'activités intercommunales à partir de terrains achetés ou mis à disposition</i> - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>* Créer, acquérir et gérer des équipements touristiques. Sont exclus de cette compétence les campings et les aires d'accueil pour les campings-cars. * Développer la communication autour des activités économiques et touristiques en vue d'en faire la promotion à travers un Office de Tourisme Intercommunal.</i>
Aménagement de l'espace - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - Schéma de secteur - Transport scolaire <i>à destination des élèves des CES et des lycées - par convention avec le Conseil Général</i>
Voirie - Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Pour exercer cette compétence, la communauté de communes pourra passer une convention de mise à disposition, à titre exceptionnel, avec les communes membres pour l'utilisation du personnel communal et/ou du matériel communal. La communauté de communes adhère au SDE18 pour les biens mis à disposition.</i>

Développement touristique**- Tourisme**

**Aménagement et entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire. Pour exercer cette compétence, la communauté de communes pourra passer une convention de mise à disposition avec les communes pour l'utilisation du personnel communal et/ou du matériel communal. Développer la communication autour des activités économiques et touristiques en vue d'en faire leur promotion à travers un Office de Tourisme Intercommunal. Créer, acquérir et gérer des équipements touristiques. Sont exclus de cette compétence les campings et les aires d'accueil pour les camping-cars*

Logement et habitat**- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)**

Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) Réalisation d'études d'habitat

Infrastructures**- Eclairage public**

La communauté de communes adhère au SDE pour les biens mis à disposition dans le cadre de la compétence voirie

Autres**- Préfiguration et fonctionnement des Pays**

La communauté de communes met en oeuvre les décisions des contrats de Pays dans la limite de ses propres compétences.

- NTIC (Internet, câble...)

** compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L1425-1 du CGCT**

- Autres

** prestations de services (études, mission ou gestion) pour le compte d'une ou plusieurs de ses communes dans les conditions fixées par une convention*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
18	S.DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER (241800549)	SM fermé	338 742

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)